

Direction départementale des territoires et de la mer

Liberté Égalité Fraternité

Service mer et littoral des Pyrénées-Orientales et de l'Aude Unité gestion du littoral

Affaire suivie par : Jean-Pierre BATUT

Tél: 04 68 38 13 73

Mèl: ddtm-dml-ugl@pyrenees-orientales.gouv.fr

Ref.: 2023-

Perpignan, le 27 septembre 2023

Tél. 04 68 38 12 34

Mél: ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

## Avis de publicité relatif à une demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public maritime naturel (DPMn)

Une demande d'AOT a été déposée à la direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales le 26 septembre 2023, aux fins d'utiliser une baraque de pêche (villa Manaheille) pour stocker du matériel relatif à l'activité de pêcheur professionnel sur les rives de l'étang de l'Angle sur la commune du Barcarès, conformément au plan joint. La période d'exploitation serait de cinq ans.

Cette demande constitue une manifestation d'intérêt spontanée, conformément à l'article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

Les conditions d'occupation du DPMn sont les suivantes :

- l'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle. Elle ne peut faire l'objet d'une sous-traitance ou sous-location ;
- l'occupation est strictement destinée à l'utilisation figurant dans l'AOT;
- l'installation sera autorisée pour une durée de cinq ans. A l'issue, elle devra être démontée et le DPMn remis en état ;
- l'autorisation n'est pas constitutive de droits réels ;
- toute modification de l'occupation sera soumise, au préalable, à l'accord de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Pyrénées-Orientales ;
- la redevance annuelle relative à l'occupation sera déterminée par la direction départementale des finances publiques en fonction de sa nature.

Dans le cas d'une demande concurrente, le candidat devra se faire connaître avant le 13 octobre 2023 auprès de la DDTM des Pyrénées-Orientales, par courrier ou courrier électronique, aux adresses suivantes :

 adresse postale : direction départementale des territoires et de la mer service mer et littoral – unité gestion du littoral 2 rue Jean Richepin – BP 50909 66020 Perpignan Cédex

• adresse électronique : <u>ddtm-dml-ugl@pyrenees-orientales.gouv.fr</u>